

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017**

Le Maire ouvre la séance à 18H20.

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, Adjoint

Mmes et MM. LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, BOUTEILLER-DESCHAMPS, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :	M. ROUX	à	Mme DIERICKX
	M. HENNEQUIN	à	M. JACQUET
	Mme LAGRANGE-MARTINET	à	M. FALCE
	Mme LONGIN	à	Mme LEVIEL
	Mme MONNOT	à	Mme RAKIC
	M. TRIFFAULT- MOREAU	à	M. FAIVRE
	Mme VIAL	à	M. GLOAGUEN
	M. FEVRE	à	M. BECQUET

*Avant son arrivée en séance :*

M. CANCEL	à	Mme CHATEAU
-----------	---	-------------

*Après son départ de séance :*

Mme DIEZ	à	Mme BIANCHI
----------	---	-------------

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'ajout d'un rapport à l'ordre du jour de la présente séance, relatif aux rythmes scolaires.

Il explique que les services de l'Education Nationale ont adressé une communication tardivement sur ce dossier et que ce dernier nécessite la présentation d'un rapport relatif à l'organisation scolaire pour la rentrée 2018-2019 devant le Conseil Municipal.

Il fait part du courrier adressé à l'ensemble des Maires de l'Agglomération.

Le Maire laisse ensuite la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### → EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose d'évoquer, en début de séance, le rapport remis sur table.

### RYTHMES SCOLAIRES – DEPOT D'UNE DEROGATION DE TYPE 3 POUR UN RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- décide de déposer auprès des services de l'Education Nationale, une demande de dérogation de type 3 pour un retour à la semaine de 4 jours,
- autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour sa mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### RAPPORT 1 – DELEGATIONS AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

### RAPPORT 2 – MODIFICATION DE L'INDICE PLAFOND DE LA FONCTION PUBLIQUE

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de modifier la délibération n°14-0004 adoptée le 10 avril 2014 et de substituer à l'indice 1015, l'indice brut terminal de la Fonction Publique,
- note que l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition est rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Arrivée de M. CANCEL (19H06)**

### RAPPORT 3 – APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE CITE DES VINS ET DES CLIMATS DE BOURGOGNE - BEAUNE, MACON, CHABLIS

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions,

- approuve les dispositions de la convention-cadre Cité des Vins et des Climats de Bourgogne – BEAUNE, MACON, CHABLIS,
- autorise le Maire ou son représentant, à signer ladite convention-cadre ainsi que tout document s'y rapportant.

### RAPPORT 4 – MEUBLES DE TOURISME – ENREGISTREMENT DES IMMEUBLES LOUES EN QUALITE DE LOCATIONS TOURISTIQUES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le dispositif de la mise en place d'un enregistrement des immeubles loués en qualité de locations touristiques,

- autorise le Maire à prendre toutes dispositions pour la création d'une procédure d'autorisation préalable relative au changement d'usage des biens,
- autorise le Maire à instaurer la déclaration systématique des logements proposés à la location des touristes non-résidents, à compter du 1er janvier 2018.
- mandate le Maire ou son représentant pour qu'il puisse solliciter annuellement auprès des plateformes l'occupation des logements loués.

## **RAPPORT 5 – ORGANISATION DES SERVICES**

*(rapporteur : Mme RAKIC)*

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

### **❖ Action sociale - Modification de la participation aux séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif en période scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de revenir aux principes définis par la circulaire 2B 256 du 15.06.1998, prévoyant une prise en charge financière pour les séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif en période scolaire, à compter du 1er janvier 2018,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

### **❖ Mise en œuvre du dispositif de Congé de Solidarité Familiale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en œuvre du dispositif de Congé de Solidarité Familiale ouvert aux fonctionnaires stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement, tel que présenté et détaillé dans la délibération,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

### **❖ Plan annuel de formation 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de formation telle que présenté et détaillé, permettant à la Collectivité de structurer ses formations en tenant compte des orientations stratégiques définies par les élus des projets de services et des besoins individuels des agents, au regard de la capacité financière de la Collectivité,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

### **❖ Extension du RIFSEEP à la filière technique au 01/01/2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'étendre le dispositif du RIFSEEP, tel que défini lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, aux Adjoints Techniques et Agents de Maîtrise Territoriaux de la filière technique,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

## **RAPPORT 6 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE, LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES**

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la convention de mise à disposition des locaux municipaux situés dans l'enceinte de l'Historial de la mémoire et de l'amitié franco-américaine sis rue du Docteur Tassin, au profit de l'Association de Sauvegarde de l'Héritage Militaire de Bourgogne,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Président de l'Association.

## **RAPPORT 7 – ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AU SPORT**

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à 1 550 € le montant de l'aide proposée aux clubs sportifs, au titre du fonds d'aide au sport,
- valide la liste des Clubs pouvant bénéficier de ce dispositif proposée par la Commission de l'Office du Sport réunie le 20 novembre 2017 :

Nom de l'Association	Nombre de dossiers retenus	Montant de l'aide proposée
Ecole de Judo Beaunoise	6	370,00 €
Beaune Karaté Club	5	280,00 €
Gymnastique La Saint Nicolas	4	225,00 €
Association Sportive Beaunoise (Football)	3	120,00 €
Boxing Club Beaunois	2	60,00 €
Gymnastique La Beaunoise	3	190,00 €
Club Nautique Beaunois	2	100,00 €
Basket Olympique Beaunois	1	50,00 €
Fils de France section Tennis de Table	2	115,00 €
Etrier Nicolas Rollin	1	40,00 €
Montant total de l'aide proposée		1 550,00 €

## **RAPPORT 8 – RELATIONS CONTRACTUELLES VILLE DE BEAUNE – CCAS – ASSOCIATION BEAUNOISE POUR UNE INTERVENTION TERRITORIALISEE**

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de poursuivre le dispositif d'accompagnement des publics en situation d'exclusion et de précarité et d'en confier la mission à l'Association Beaunoise pour une Intervention Territorialisée -ABITer-,
- autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville, le CCAS et l'Association ABITer, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**RAPPORT 9 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DE L'ESPACE BEAUNE, CAF, CONSEIL DEPARTEMENTAL ET CARSAT**

*(rapporteur : Mme MERVILLE)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler les partenariats proposés avec la CAF et le Conseil Départemental de la Côte d'Or et la CARSAT, pour le financement de l'activité de l'Espace BEAUNE Blanches-Fleurs Bretonnière Saint-Jacques pour l'année 2017,
- autorise le Maire à signer les conventions d'engagement et de financement proposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**RAPPORT 10 – AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION ADOPTEE LE 24 NOVEMBRE 2016**

*(rapporteur : M. DIERICKX)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'apporter un correctif à la délibération adoptée le 24 novembre 2016 en substituant à la date du 15 janvier celle du 31 décembre 2017, autorisant l'ouverture dominicale des commerces de détail,
- autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

**RAPPORT 11 – RENOUELEMENT DE FERMAGE AU PROFIT DE LA SCEA NICONAT)**

*(rapporteur : M. BECQUET)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte de la décision de M. PERRON Jean-Pierre de faire valoir ses droits à la retraite,
- note que M. PERRON s'était associé à M. CRETIN Sylvain, via la SCEA NICONAT,
- décide d'accorder le renouvellement du fermage des terres communales sises sur le territoire de CHOREY-LES-BEAUNE, Lieudit « La Brosse » consenti auparavant à M. PERRON, à la SCEA NICONAT et ce aux mêmes conditions, à savoir :
  - application du statut du fermage donc renouvellement pour 9 années entières et consécutives,
  - application de l'arrêté préfectoral annuel actualisant les prix.

**RAPPORT 12 – RENOUELEMENT DU FERMAGE AU PROFIT DE LA SCEA VAUDELIN**

*(rapporteur : M. BECQUET)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder le renouvellement du fermage de la parcelle sise au lieudit "Les Angeliers", à la SCEA VAUDELIN, dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir :
  - application du statut du fermage donc renouvellement pour 9 années entières et consécutives,
  - application de l'arrêté préfectoral annuel actualisant les prix.

### **RAPPORT 13 – DECLASSEMENT ET CESSION DU MOULIN DU PARC DE LA BOUZAIZE**

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de procéder au déclassement du Moulin du Parc de la Bouzaize,
- note que le local occupé par le vannage de régulation sera, dans un deuxième temps, réincorporé dans le Domaine Public Communal,
- décide de céder la totalité du tènement (cour, accès inclus) à la Société Bourgogne Evasion, au prix de 500 000 €,
- pour concrétiser cet accord, décide qu'un contrat sera signé entre les deux parties,
- après en avoir débattu et sur proposition du Maire, décide des modalités de liquidation suivantes :
  - 10 % le jour de la signature,
  - 30 % à la levée des conditions suspensives et au plus tard dans les 12 mois,
  - le solde à la signature de l'acte authentique, sans que la durée ne puisse dépasser les 18 mois.

### **RAPPORT 14 – DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNT PRESENTEES PAR SCIC HABITAT BOURGOGNE**

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde la garantie totale de la Ville pour les trois prêts contractés par la SCIC Habitat d'un montant global de 1 819 876 € afin de financer des travaux d'éco-réhabilitation de 100 derniers logements de la rue et de la place du Clos du Roy, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions détaillées dans la délibération prise à cet effet.

### **RAPPORT 15 – ADHESION A UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION**

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'adhésion de la Ville à la plateforme de dématérialisation au Groupement d'Intérêt Public « Territoires Numériques » selon les conditions détaillées dans la délibération,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir avec le GIP.

### **RAPPORT 16 – RELATIONS VILLE/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES -CLECT-**

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées -CLECT- sur l'intégration de la Commune de CHANGE au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- approuve le rapport définitif de la CLECT, sur le transfert des terrains sportifs Guigone de Salins,
- autorise le Maire à signer toute convention de gestion et d'entretien de ces terrains sportifs,
- prend acte des propositions émises par la CLECT en conclusion de ses travaux.

**RAPPORT 17 – AUTORISATION DE SIGNER LE PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS GUIGONE DE SALINS**

*(rapporteur : M. CHAMPION)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le procès-verbal de mise à disposition des terrains Guigone de Salins au profit de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud tel qu'il a été présenté,
- autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'actif des deux Collectivités.

**RAPPORT 18 – SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE SPL BEAUNE CONGRES**

*(rapporteur : M. CHAMPION)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote, vote une subvention d'équilibre de 150 000 € au budget annexe de la SPL BEAUNE Congrès, étant précisé que cette subvention est intégrée dans la Décision Modificative, votée lors de la présente séance.

**RAPPORT 19 – DECISION MODIFICATIVE – MOIS DE NOVEMBRE- DECEMBRE 2017**

*(rapporteur : M. CHAMPION)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

**RAPPORT 20 – FIXATION DES TARIFS 2018**

*(rapporteur : M. CHAMPION)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention, adopte les tarifs des différentes prestations présentées applicables au titre de l'exercice 2018 et dont le détail est retranscrit dans la délibération.

***Départ de Mme DIEZ (20h29)***

**RAPPORT 21 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE**

*(rapporteur : M. CHAMPION)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la situation de l'encours de la dette de la Ville et des taux d'emprunts actuels.

**RAPPORT 22 – ESQUISSE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

*(rapporteur : M. CHAMPION)*

Après présentation de l'esquisse budgétaire à l'ensemble des élus, le Conseil Municipal procède au vote du budget dont le résultat est retranscrit dans les tableaux annexés au présent compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 21 H 40.

***Affiché le 21 décembre 2017***

***Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00***